Ningrès, Jeanne

Cote de référence dossier non conservé

Code de communication [dossier non conservé]

Condamné en 1869

Envoyé en Nouvelle-Calédonie

 N° matricule 10/77

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

